

Verbatim du Conseil d'Administration du 21 novembre 2016

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (procuration à Bruno HEIN),
Madame Sylviane LEONI (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU (procuration à Laurent BRACHAIS),
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Vincent THOMAS),
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BDIAN,
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Aline GRANDIDIER),
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Maud ANDRE (procuration à Orane JUBAN),
Madame Anaïs BUY (suppléée par Orane JUBAN),
Monsieur Kevin GARNIER,
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE (procuration à Peggy CENAC-GUESDON),
Monsieur Robin TAINURIER (procuration à Kevin GARNIER).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (présent jusqu'à 15h25),
Madame Elisabeth BEAU (procuration à Juliette OLIVIER),
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Louis de MESNARD),
Madame Océane CHARRET-GODARD (procuration à Pascale PONSE),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Bruno HEIN,
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire,
Monsieur Sylvain COMPAROT, Directeur de cabinet du président de l'université,
Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Valentin GOMES, étudiant,
Monsieur Alain HELLEU, Conseiller auprès du président de l'université,
Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 16 novembre 2016.....	11
1. Travaux de la commission de la pédagogie du 7 novembre 2016.....	11
- Paramétrages de l'application Admission Post-Bac session 2017	11
- Projets internationaux	22
II) Questions statutaires.....	24
1. Élection du Bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université)	24
2. Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation Vie Universitaire (article 35 des statuts de l'université)	28
III) Questions financières	29
1. Admissions en non-valeur	29
2. Tarifs, subventions et dons	30
3. Sorties d'inventaire	30
V) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	31
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	31
2. Compte rendu des conventions hors subventions	32
VI) Questions diverses.....	33

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Bienvenue à ce conseil d'administration qui est fondamentalement un conseil d'administration qui va nous amener à traiter aujourd'hui des points qui sont plutôt des points de fonctionnement et de gestion de l'établissement. On a assez peu de points de délibération qui soient réellement politiques.

Je vais ouvrir ce conseil d'administration avec un certain nombre d'informations.

Tout d'abord, je voudrais vous présenter, siégeant à côté de moi, à ma droite, M. Alain Helleu, qui prendra officiellement ses fonctions de directeur général des services dans notre université le 2 janvier, mais qui dès le mois de novembre travaille à nos côtés.

Alain, je vous laisse la parole, vous voulez peut-être dire quelques mots ?

M. Helleu.- Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je vais vous expliquer mon parcours.

Après des études de droit, j'ai passé le concours d'attaché. Après avoir fait l'IRA de Lille, j'ai travaillé en préfecture et j'ai passé le concours de CASU. J'ai travaillé dans les œuvres universitaires pendant seize ans, comme directeur de CLOUS de Chambéry, ensuite directeur de CROUS de Besançon puis de Strasbourg.

Ensuite, je me suis réorienté en changeant complètement d'environnement professionnel, vers les universités et j'ai travaillé comme directeur général des services à l'université Lyon 2 au moment du passage aux RCE et à SIFAC.

Ensuite, j'ai travaillé à l'université pendant cinq ans, à l'université Lyon 1 Claude-Bernard, auprès de François-Noël Gilly. J'ai préparé l'arrivée à la GBCP, l'année dernière, dans le cadre de la première vague.

C'est avec beaucoup de plaisir que je rejoins la Bourgogne, l'équipe d'Alain Bonnin et la communauté universitaire de l'université de Bourgogne.

Merci beaucoup pour votre attention.

Le Président.- Merci beaucoup, Alain.

Alors, un mot rapidement sur une réunion importante qui a eu lieu le 10 novembre à Besançon, qui était la réunion annuelle de suivi du partenariat avec le CNRS. Une réunion qui a duré la journée, qui a été structurée en deux temps. Tout d'abord, la matinée a été consacrée à revoir ce qu'étaient les propositions du CNRS en termes de soutien de nos unités mixtes de recherche, et la partie de la discussion de l'après-midi avait pour objet de tracer ensemble les grandes lignes de ce partenariat sur Bourgogne-Franche-Comté et de commencer à tracer les grandes lignes de la future convention de site avec le CNRS.

Je voudrais dire que cette journée s'est passée dans d'excellentes conditions de dialogue. Elle a été l'occasion, à la fois pour le CNRS et pour les établissements, d'exposer les grandes lignes de leur stratégie de façon très professionnelle. Chacun a présenté sa vision même s'il peut y avoir des points qui ne sont pas totalement partagés. Tout ceci s'est fait dans d'excellentes... vraiment dans une excellente atmosphère.

On a, bien sûr, parlé de la labellisation de nos UMR avec, pour ce qui concerne notre université, trois points qui sont des points de désaccord avec la proposition qui est celle du CNRS :

- un point de désaccord sur le LEDI, donc le laboratoire d'économie de Dijon,

- un point de désaccord sur le Le2i, et

- un point de désaccord sur le CREDIMI.

Sur ces trois laboratoires, nous avons exposé notre vision et essayé de convaincre la délégation du CNRS de revenir sur certains éléments de leur proposition.

On a fait cela avec autant de vigueur et de conviction qu'il était possible de le faire et donc on aura maintenant les propositions définitives du CNRS probablement mi-décembre. En tout cas, avant les vacances de Noël.

La seconde demi-journée était destinée essentiellement à définir la façon dont nous allons travailler ensemble. Manifestement, l'arrivée de Muriel Sinanidès, qui est la nouvelle responsable Grand Est du CNRS, modifie de façon très positive la façon de collaborer, avec une présence plus importante dans les établissements, avec un lien qui est plus important au niveau des unités de recherche. Et donc nous avons convenu véritablement d'entrer dans une vraie dynamique d'échange d'informations du CNRS vers les établissements, des établissements vers le CNRS, qui permettront de suivre de façon plus efficace la vie de notre convention de site.

Voilà pour cette réunion avec le CNRS.

Je voudrais vous dire également, je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de le faire en conseil d'administration, que j'ai rencontré il y a peu de temps Jacques Bahi, le président de l'université de Franche-Comté. On s'est rencontré pour faire un tour d'horizon assez large des questions qui se posent, des questions que nous partageons entre nos deux universités et plus largement des questions qui concernent la COMUE et la stratégie de site Bourgogne-Franche-Comté.

On s'est mis d'accord pour échanger de façon plus approfondie et, notamment, à l'heure où l'on travaille dans les deux universités sur la construction de la future offre de formation qui courra à partir de 2017, on a convenu que les vice-présidents en charge de la formation de chacune des deux universités allaient travailler, allaient être présents dans les groupes de travail de l'université cousine de

façon à ce qu'on puisse *a minima* partager les informations et qu'on puisse au mieux essayer de construire des mutualisations.

Tout ceci est engagé. Je sais que les vice-présidents travaillent régulièrement avec Frédéric Muyard et les VP de notre équipe se rendent également à Besançon.

Tout ceci se fait très naturellement et je voudrais vous dire, parce que j'ai vu circuler un certain nombre d'informations la semaine passée, qu'il n'est bien sûr pas question ici d'agir en catimini, comme cela a pu être dit ou écrit, et de prendre des décisions qui seraient un petit Yalta qui serait fait entre les deux présidents d'université. Ce n'est bien entendu pas le sens de cette rencontre.

On s'est rencontré tous les deux comme il est normal et naturel qu'on le fasse et, évidemment, si des décisions doivent être prises, cela sera fait de façon tout à fait transparente dans le cadre de la démarche qui est engagée.

Pour être tout à fait clair et transparent, bien sûr on a évoqué la possibilité de faire des mutualisations. De façon plus spécifique, ce que nous avons évoqué mais qui n'a été qu'évoqué, est la possibilité éventuelle, et je dis bien « éventuelle », de confier l'accréditation de certaines formations à petits flux à la COMUE.

Si on le faisait, cela serait une décision qui aurait une portée, une signification politique qui serait importante. Ce serait bien entendu la marque, comme on l'a toujours dit, que la pluridisciplinarité des formations devra, dans les années qui viennent, parce qu'on sait que tout ceci prend du temps, s'interpréter, se lire non plus sur le périmètre de la Bourgogne ou sur le périmètre de la Franche-Comté, mais véritablement sur le périmètre de la grande région Bourgogne-Franche-Comté.

Ceci étant, évoquer la possibilité de transférer l'accréditation de certaines formations à petits flux à la COMUE, c'est facile à dire en trois mots. Il y a bien entendu une dimension politique et il faut arriver à traiter cette dimension politique, mais cela pose en cascade tout un ensemble de questions très techniques et juridiques et administratives qui ne peuvent certainement pas se traiter en quelques jours.

Je vous donne deux exemples de questionnement qui se posent en cascade si on envisage ces transferts.

La première difficulté, la première question en tout cas, c'est : est-ce que le grain de transfert ce sont les mentions ou est-ce que ce sont les parcours ? Et cela, la signification de faire des transferts de mentions n'est pas du tout la même que celle qui consisterait à faire des transferts de parcours. Donc c'est une question qui est probablement très administrative et pour laquelle on va solliciter la DGESIP.

La deuxième question qui est vraiment très importante et qu'il faut qu'on traite, c'est comment on articule le travail entre la COMUE et les établissements et comment on articule les procédures décisionnelles parce que si on transfère une formation à petits flux, l'accréditation, et donc la capacité décisionnelle sur une formation à petits flux à la COMUE, la COMUE peut-être en situation de prendre des décisions d'ouverture ou de non-ouverture, et ces décisions sont bien entendu budgétairement assumées par les établissements puisque ce sont les établissements qui ont les dotations. Ce sont les établissements qui ont les personnels.

Il faut donc qu'on arrive à intelligemment articuler. Donc il faut qu'on réfléchisse ensemble et qu'on construise des procédures qui fassent que même si on transfère à la COMUE l'accréditation de formations à petits flux, la COMUE ne puisse pas imposer aux établissements des décisions que les établissements ne souhaitent pas assumer.

Vous voyez que tout cela est très compliqué et qu'à mon avis, entre le moment où on parle et ce qui s'est passé il y a une quinzaine de jours et le moment où éventuellement cela se fera, il va falloir un petit peu de temps.

Je vous le dis aussi clairement et franchement que la situation est. Il n'y a pas eu de décision prise. Je sais aussi que des informations alarmistes circulent à Besançon à ce sujet. Il n'y a pas de décisions qui sont prises. Simplement, le fait que l'on a évoqué cette possibilité.

Je voudrais également vous donner quelques éléments d'information complémentaires en matière de budget.

En matière de budget, parce que nous avons reçu, en fin de semaine dernière, un complément de notification qui est relatif à la fameuse enveloppe complémentaire, vous savez, de 850 millions d'euros qui a été libérée par le gouvernement et qui a été annoncée au mois de juillet dernier.

Sur cette enveloppe de 850 millions d'euros, notre université se voit dotée de 830 000 euros au titre de la hausse de la démographie étudiante. Cela est pris sur cette fameuse enveloppe de 100 millions d'euros.

Nous avons bien la compensation complète du point d'indice en année pleine. Donc, de ce côté-là, nous sommes rassurés.

Pour ce qui concerne les décisions qui ont été prises pour l'indemnitaire des personnels BIATSS de catégories A, B et C, donc sur le plan, les mesures qui s'appellent PPCR, nous toucherons environ 288 000 euros. Les services sont en train de travailler pour voir si cela couvre réellement ce que cela nous coûtera, mais a priori on ne devrait pas être loin.

Donc globalement, sur ces différentes enveloppes, on est à peu près dans le cadre de ce qui était espéré et de ce qui était attendu. Donc ce sont des décisions qui, par rapport aux hypothèses budgétaires, vous savez, que l'on avait faites, sont des décisions qui maintiennent l'équilibre par rapport aux prévisions qui étaient les nôtres.

Je voudrais également vous donner... Il y avait aussi dans cette notification, pardon, une annonce de trois emplois Fioraso également au titre de l'année 2017, qui viendront enrichir notre plafond d'emploi et notre plafond de masse salariale.

Je voudrais également vous dire, pour que vous compreniez bien la complexité de cette situation financière, que nous avons fait un point également la semaine dernière dans le cadre du suivi mensuel que nous faisons sur la consommation de la masse salariale et d'un certain nombre d'indicateurs financiers. On a fait le point sur le GVT au titre de l'année 2016, le glissement vieillissement technicité.

Je vous explique les choses pour que vous compreniez parfaitement la dynamique et la complexité de ce que peut représenter le GVT.

Le GVT est constitué, en fait, de plusieurs grandeurs financières. La première de ces grandeurs financières, c'est la part qui est liée à l'ancienneté, c'est-à-dire pour une population donnée des personnels de l'université, le fait qu'avec une prise d'ancienneté qui est mécanique, la masse salariale augmente. Il faut que vous sachiez qu'au 31 octobre de cette année, pour l'année 2016, cette part du GVT se monte à 3 millions d'euros. Donc vous voyez que ces masses financières qui sont en jeu sont véritablement des masses financières qui sont considérables.

Alors, cette part du GVT qui est la part liée à l'ancienneté est équilibrée par l'autre part du GVT qui est une sorte de bilan d'entrées/sorties, qui est liée au fait que chaque année, un certain nombre de personnes prennent leur retraite et un certain nombre de personnes sont recrutées. Cela induit du GVT et, en l'occurrence,

cette masse financière pour notre université depuis 2016 est négative, elle est de -2,3 millions d'euros, ce qui est logique dans la mesure où, bien entendu, les personnes qui partent en retraite sont souvent des personnes qui ont de l'ancienneté, les personnes qui arrivent sont des personnes qui sont plus jeunes. Effectivement, ce flux d'entrées et sorties minore le GVT.

Ceci est lié également aux efforts qui sont faits de façon à avoir une politique de l'emploi qui est suffisamment rigoureuse pour veiller à ce que notre plafond d'emploi ne dérape pas.

Donc +3 et -2,3, cela fait +700 000 euros de résultat.

Là-dessus, il faut bien comprendre aussi que sur la part de +3 millions d'euros qui est liée à l'ancienneté, il y a des charges sociales et que plus la masse salariale augmente en raison du GVT, plus les charges sociales que paye l'établissement augmentent. Et donc au total, la résultante de tout cela fait que pour cette année, ce que cela coûte à l'établissement, la résultante de l'ensemble de ces masses financières, est de l'ordre de 1 million d'euros.

Voilà, en gros, comment se construit ce GVT.

Et ce 1 million d'euros ne sera pas compensé. Il ne le sera pas a priori. En tout cas, dans ce qui a été annoncé par Thierry Mandon, ce million d'euros ne sera plus du tout compensé.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments qui sont des éléments qui nous mettent en gros dans ce qui était attendu. On se situe donc bien dans la continuité des délibérations qui ont été les nôtres pour les orientations budgétaires que vous avez votées, que nous avons votées au mois d'octobre.

Un point sur... Oui, pardon. Allez-y.

M. Ricard.- Je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir bien compris les chiffres. En fait, je voudrais savoir si c'était bien 330 000 euros que l'université allait percevoir au titre de la démographie étudiante.

Intervenant.- (*Hors micro*) 830 000.

M. Ricard.- D'accord, merci.

Le Président.- 830 000 euros. Qui sont pris sur l'enveloppe de 100 millions d'euros qui a été annoncée pour favoriser l'accueil des étudiants.

M. Ricard.- D'accord. Mais vous attendiez 1 million, non ?

Le Président.- On espérait 1 million, on a un petit peu moins que 1 million, mais globalement les choses vont s'équilibrer. On reste... On espérait 1 million. Je n'ai pas...

M. Ricard.- C'est le pari que vous aviez fait si je ne me trompe pas. Du coup, on va plus approcher les 3 millions de déficit par conséquent.

Intervenant.- Non.

M. Ricard.- Non ? Ce n'est pas (*suite inaudible*) ?

Le Président.- On va globalement équilibrer parce que je pense que sur le point d'indice, on a un petit peu plus que ce qui était attendu. Donc globalement, les choses finissent par s'équilibrer. On est globalement dans ce que l'on attendait. Pas plus, pas moins.

M. Ricard.- Merci.

Le Président.- Sébastien ?

M. Chevalier.- Oui, sur ce point, j'ai lu les dépêches qui annonçaient la répartition des 100 millions d'euros. Il y a des écarts conséquents d'une université à l'autre. Tu connais les clés de répartition ? C'est simplement lié aux effectifs étudiants ?

(Problème technique)

M. de Mesnard.- *(Hors micro)* Tu as coupé le micro.

Le Président.- *(Hors micro)* Non, j'ai... Pardon, excuse-moi.

M. Chevalier.- Oui, c'est simplement lié aux répartitions de l'arrivée de nos étudiants ? Parce que cela me paraît énorme. On va de 200 000 euros le plus bas... Nous on a eu 830 000 euros. Cela va jusqu'à 2,2 millions. Tu peux nous donner des informations, si tu les as, sur la façon dont c'est réparti ?

Le Président.- Non, je ne les ai pas. C'est la DGESIP qui a utilisé un algorithme que l'on ne connaît pas. En tout cas, dont on ne connaît pas les détails. Dont on sait qu'un certain nombre de masses financières... Enfin, qu'un certain nombre d'effectifs ont été exclus. Par exemple, les étudiants en formation continue ont été exclus de cet algorithme de répartition. Je crois que les étudiants en alternance comptaient pour 0,5. Il y a un certain nombre d'effectifs qui ont été pris en compte et d'autres qui ne l'ont pas été.

La mécanique a été la suivante : chaque établissement s'est vu affecter un socle de dotation complémentaire de 200 000 euros, que l'établissement soit grand ou petit et qu'il ait eu ou non une augmentation de ses flux étudiants, et le reste était donc réparti en plus de ces 200 000 euros selon un algorithme de répartition dont on n'a pas les détails.

OK ? C'est bon, Sébastien ? Tu as la réponse à ta question ?

M. Chevalier.- Oui, enfin... C'est bon, oui et non. C'est très surprenant que la DGESIP... Alors, on sent bien que c'est sensible dans un certain nombre d'universités, notamment la nôtre. On attendait 1 million d'euros, on a eu 830 000 euros. Je suis très troublé que la DGESIP ne soit pas plus transparente sur la façon de répartir cet argent. Donc j'ai une autre question. Est-ce que, du coup, tu as demandé des éclaircissements à la DGESIP ?

Le Président.- Bien sûr, mais non seulement je vais demander des éclaircissements, mais j'ai rendez-vous à la DGESIP au début du mois de décembre précisément à la fois pour demander un complément d'information et surtout parce que je voudrais deux choses dont l'une figurait déjà dans le premier courrier que j'ai

adressé à la ministre fin septembre. Je souhaite qu'on puisse réévaluer notre DGF en prenant en compte la sous-dotation ancienne de l'établissement et je souhaite également qu'on puisse rediscuter du GVT et avoir un complément de financement pour le GVT, compte tenu du poids de ce GVT qui est particulièrement élevé dans notre université.

J'attendais d'avoir cette notification. Le rendez-vous est pris à la DGESIP et donc j'aurai des éléments, en tout cas j'aurai eu ce rendez-vous à la DGESIP avant le conseil d'administration du mois de décembre, donc je pourrai vous tenir informés.

Tania.

Mme Carnet.- Vous nous aviez annoncé, Monsieur le Président, que vous aviez fait part d'un courrier à Mme la Ministre en date du 26 septembre. Je voulais savoir si vous aviez une réponse à ce courrier.

Le Président.- Non, je n'ai pas eu de réponse. D'où le rendez-vous que j'ai demandé. D'une certaine façon, la notification est une forme de réponse, mais je ne vous cache pas que j'aurais préféré avoir un contact et une réponse plus personnels et plus directs de la ministre à ce courrier.

Mme Carnet.- Moi, je voulais vous préciser par ailleurs que l'UNSA Éducation avait été reçue par le cabinet du président de la République début octobre, le 7 octobre exactement, puisque le cabinet du président de la République s'est déplacé à Dijon même. Je ne sais pas si vous l'avez su. Il a donc reçu un certain nombre d'organisations syndicales dont l'UNSA Éducation.

À cette occasion, nous avons remis aux membres du cabinet une lettre ouverte à M. le Président de la République dans laquelle nous demandions à ce que l'État fasse... doit faire face à ses engagements et notamment compenser ce que vous disiez intégralement et de façon pérenne la revalorisation du point d'indice, chose a priori qui a été entendue par ce que vous venez de nous indiquer.

Compenser le GVT intégralement.

Compenser toutes les mesures de revalorisation, ce qui a priori a été fait mais que partiellement.

Et puis donner aux universités dont la nôtre une DGF vous permettant de fonctionner et permettre à l'université de Bourgogne de préserver son fonds de roulement pour les besoins d'investissement au lieu de devoir l'utiliser pour équilibrer son budget.

Je voulais simplement que vous soyez au courant que nous avons fait aussi, nous, de notre côté, cette démarche.

Le Président.- Vous avez très bien fait et je vous en remercie. Peut-être pourriez-vous me donner une copie de ce courrier dont je pourrai faire état quand j'aurai le rendez-vous à la DGESIP également pour demander s'il y a des suites.

Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, c'est un point d'actualité, mais pas directement lié à ceux qui viennent d'être évoqués. Nous avons été invités tout récemment à participer à une formation à la GBCP faite par le personnel financier. Je tenais à souligner la qualité de la formation qui nous a été proposée et j'ai été extrêmement gênée et peinée de nous retrouver si peu nombreux dans la salle. Pour le 3 novembre, nous étions quatre présents sur tous les membres du conseil

d'administration et du comité technique qui avait été invité. Il y a eu une deuxième session la semaine d'après. D'après mes informations, ils étaient sept. Donc ils étaient plus nombreux...

Intervenant.- (*Hors micro*) Trois. Ils étaient trois.

Mme Cénac-Guesdon.- Pardon, trois. En tout cas, je trouve que ce n'est pas correct vis-à-vis du travail qui a été fait par le personnel financier, pour la qualité de la formation qui nous a été proposée et pour les questions qui sont posées par le passage à la réforme GBCP.

Ce n'était pas une formation technique, c'était une formation politique sur les grands enjeux constatés de la GBCP.

J'étais vraiment très triste qu'on soit si peu nombreux lors de ces réunions. J'ai été assez indignée de nous retrouver si peu nombreux.

Le Président.- En tout cas, on transmettra, on relaira vos compliments sur la qualité de cette formation.

Très bien. Je continue avec un petit point sur le projet I-SITE.

Vous savez que le premier appel à projets s'est clôturé le 4 novembre et le premier bilan montre qu'au total, 95 projets ont été déposés sur l'ensemble du périmètre Bourgogne-Franche-Comté et, sur ces 95 projets qui ont été déposés, 31 sont issus d'équipes de l'université de Bourgogne, soit seules, soit en coopération avec des équipes d'autres établissements.

95 projets, c'est bien au-delà de toutes les espérances qui étaient les nôtres quand on a lancé sur un temps qui est aussi court ce premier appel à projets et ceci montre qu'il y a véritablement une appropriation de I-SITE par l'ensemble de nos communautés.

L'ensemble de l'appel d'offres est maintenant vivant. Les experts vont être saisis ou ont déjà été saisis des projets qu'ils doivent analyser.

On reste toujours sur le calendrier qui était prévu, à savoir un comité de pilotage qui prendra les décisions, les arbitrages au mois de janvier et des premières dotations financières aux équipes qui auront lieu fin janvier ou début février 2017.

Véritablement, cette action avance et avance très bien.

Je voudrais également vous dire rapidement un mot d'un dossier et d'une évolution qui, si elle voit le jour, va probablement transformer très substantiellement notre organisation qui est la nouvelle organisation du master puisqu'un projet de loi a été soumis au Sénat et a été adopté par le Sénat, qui prévoit la mise en place d'une sélection, de capacités d'accueil à l'entrée en première année de master. C'est véritablement une évolution qui est très substantielle dans l'organisation des universités.

À cette sélection en première année de master, s'associe dans ce texte de loi un second volet qui affiche le droit pour les étudiants qui ont une licence de poursuivre en master, et une démarche, une procédure qui permettra de veiller à ce que les étudiants qui n'ont pas été admis dans le master de leur choix puissent se voir proposer... Alors, c'est une mécanique un peu compliquée. Ce sera une proposition qui sera faite par le Rectorat mais avec l'accord des présidents d'université pour que les étudiants qui n'ont pas été pris dans le master de leur choix puissent se voir proposer au moins trois masters dont un ou deux, de tête, qui seraient dans l'université où ils ont fait leur cycle Licence.

C'est une organisation, une mécanique tout à fait nouvelle qu'il va nous falloir mettre en place. Le texte a été voté par le Sénat. Il est a priori soumis à l'Assemblée nationale le 21 décembre et si l'Assemblée nationale le vote à la virgule près dans les mêmes termes que le Sénat l'a voté, alors on pourra avancer. Les décrets d'application seront mis en place.

Je vous dis ceci parce que les choses vont alors s'emballer très rapidement puisque ce texte s'appliquera pour la prochaine campagne de recrutement en master et que l'État est en train de mettre en place une plateforme qui sera une plateforme d'information et peut-être une plateforme qui sera un équivalent d'APB master finalement au niveau national qui permettrait aux étudiants de candidater sur l'ensemble des masters possibles.

Le calendrier va s'emballer parce que si l'Assemblée nationale vote le 21 décembre, il faut que nous soyons en situation de voter les capacités d'accueil en master d'ici à la fin du mois de janvier. Ceci nous amènera probablement à positionner un conseil académique extraordinaire et un conseil d'administration extraordinaire en janvier pour délibérer sur ces capacités d'accueil en master.

Il y a bien sûr tout un ensemble d'éléments, là encore c'est facile à dire, mais d'éléments techniques assez compliqués sur comment on fixe les capacités d'accueil, comment on fixe les prérequis, quelle est la nature des prérequis, est-ce qu'ils sont indicatifs ou impératifs... Il y a tout un ensemble de questions qui vont se poser et qui vont se poser à nous dans un temps qui sera un temps très court. Mais il y a ici véritablement une volonté politique du gouvernement de traiter cette question du cycle Master avant la prochaine élection présidentielle.

Or, il faut que ceci soit fait, que le vote ait lieu très vite parce que la session parlementaire sera terminée mi-février dans la perspective de l'élection présidentielle. Donc si, d'aventure, l'Assemblée nationale ne votait pas le texte dans les mêmes termes que le Sénat l'a voté, alors on s'engagerait dans une navette entre les deux assemblées et le calendrier ne pourrait plus être respecté avant la fin de la session parlementaire.

J'ai donc écrit ce matin aux directeurs de composantes pour attirer leur attention sur la nécessité que les responsables de master et eux-mêmes puissent dès maintenant anticiper cette réflexion.

Enfin, un dernier point avant d'entrer dans l'ordre du jour de notre conseil d'administration. Je voudrais vous dire que j'ai également écrit au ministère il y a une quinzaine de jours, il y a peut-être trois semaines maintenant, pour indiquer que je ne m'engagerai pas davantage notre université sur le dossier de la dévolution du patrimoine.

Vous savez que j'avais exprimé l'intérêt de l'université de Bourgogne en avril dernier, quand Thierry Mandon avait ouvert une fenêtre pour une seconde vague de dévolution du patrimoine. On avait eu un débat tout à fait intéressant et approfondi à ce sujet en conseil d'administration.

Nous avons reçu les éléments techniques que nous attendions et le cahier des charges technique que nous attendions, qui montrent que ces conditions ne sont pas propices à ce que l'on s'engage plus loin.

D'une part, parce que cette seconde vague de dévolution du patrimoine ne s'accompagne d'aucune dotation complémentaire pour les universités qui vont donc assumer complètement la charge financière de l'entretien mais sans dotation complémentaire.

D'autre part, parce que dans le cahier des charges, il est demandé de s'engager sur une sanctuarisation, une valeur plancher de la masse financière qui

est consacrée au gros entretien et à la réhabilitation des locaux. Or, nous ne sommes pas, pour les raisons budgétaires que vous savez, en situation de pouvoir prendre un engagement, de pouvoir sanctuariser le GER au niveau qui serait nécessaire.

Pour toutes ces raisons, j'ai écrit au ministre pour dire que l'université de Bourgogne ne s'engageait pas plus avant dans cette dévolution de patrimoine.

J'espère qu'il y aura d'autres campagnes de dévolution. J'espère qu'elles seront menées dans des conditions financières qui seront plus favorables aux établissements parce qu'il est clair qu'avoir cette dévolution sans dotation financière complémentaire n'est pas raisonnable.

Voilà ce que je voulais vous donner comme information.

Je le regrette bien sur le plan... Encore une fois, mon analyse politique sur la pertinence pour l'université de bénéficier de la maîtrise de son patrimoine ne change pas. Simplement, à la fois les conditions techniques qui sont faites par le ministère et la situation budgétaire de l'établissement ne nous permettent pas dans des conditions sécurisées de poursuivre dans cette voie.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Monsieur le Président, j'ai attendu la fin des informations parce que je voulais avoir un récapitulatif total.

Alors, tout d'abord, je vais souhaiter la bienvenue au nouveau futur directeur général des services. Je ne sais pas quel est le titre actuellement. Même si cela devient un peu plus critique depuis quatre ou cinq ans - à peu près tous les sept, huit ou dix mois, on souhaite la bienvenue au nouveau directeur général des services.

Donc je vous souhaite quand même la bienvenue dans une université en crise, je vous le dis directement. Vous l'avez vu sur le plan financier, mais pas que sur le plan financier, sur le plan des personnels en particulier qui sont dans une situation, je dirais, morale assez difficile, on les rencontre tous les jours.

Moi j'émets quand même deux vœux. Un, que la Direction générale des services s'inscrive enfin dans la durée et qu'on puisse enfin travailler correctement au niveau de l'université puisque l'ensemble des personnels que je côtoie, quel que soit le niveau, sont complètement déboussolés en termes d'organisation, à ce niveau-là, administrative. Ils ne savent plus comment travailler depuis quatre ans et demi. Cela est un problème. Et surtout ils ne travaillent pas dans la sérénité.

Le deuxième vœu. Je souhaite que vous preniez très rapidement la mesure des conditions de travail des personnels et qu'on puisse enfin retrouver... pas « retrouver », mais au moins renouer un dialogue social qui est complètement en panne, voire enterré depuis très longtemps maintenant, et qu'on puisse faire fonctionner les instances, en particulier le comité technique, d'une manière un peu plus satisfaisante.

Vous voyez, je ne suis pas exigeant, je demande « un peu plus satisfaisante ». Je pense qu'on pourrait progresser un petit peu. Le sommet, j'attendrai un peu plus longtemps, mais au moins dans un début, qu'on trouve un niveau satisfaisant de fonctionnement. Je me contenterai au moins de cela, ça serait un progrès dans le fonctionnement de notre université.

Voilà ce que je voulais dire, et puis, Monsieur le Président, dans les informations que vous nous avez données, il y a quand même deux... je relève deux nouvelles. Deux bonnes nouvelles. C'est la compensation du point d'indice complète sur les deux phases puisqu'au début, quand cela avait été annoncé, cette compensation n'était pas du tout prévue.

Et puis politiquement, je suis également complètement satisfait qu'enfin, vous soyez revenu à la réalité par rapport à ce que l'on écrit depuis maintenant plus de six mois sur la dévolution du patrimoine, que notre université était dans l'incapacité de l'assumer et puis les premières directives que l'on avait depuis mars, depuis que M. Mandon avait lancé cette étude, on voyait bien qu'il n'y avait aucune compensation financière qui était mise au bout et que c'était à la charge des établissements. C'est pour moi... Je suis très satisfait qu'enfin, vous soyez revenu à la réalité par rapport à ce sujet-là.

Le Président.- Vous savez que j'ai toujours été bien dans la réalité sur ce sujet et, en même temps, je pense que j'étais dans ma responsabilité aussi quand, Thierry Mandon annonçant une seconde vague de dévolution, j'exprimais simplement et modestement l'intérêt. C'était simplement une déclaration d'intérêt de l'université de Bourgogne pour nous engager dans la démarche. Évidemment, je suis suffisamment responsable et raisonnable pour ne pas nous engager dans des situations à risque et manifestement, compte tenu du cahier des charges que l'on a reçu dans le début du mois d'octobre, je crois, compte tenu de ces éléments, il était tout à fait clair qu'on ne pouvait pas.

En réalité, sur beaucoup des éléments du cahier des charges, il faut reconnaître que notre université était particulièrement bien positionnée, mais cette question de la valeur socle du GER, à l'évidence, nous disqualifiait pour aller plus avant dans la dévolution.

Ceci étant, probablement c'est une évolution qui est inévitable à moyen et long terme. Je pense qu'il y aura d'autres vagues de dévolution. Je ne sais pas quand. Je ne serai peut-être plus président, mais je pense que vraiment l'université... En mon âme et conscience, je pense que l'université ne pourra pas accéder à une pleine indépendance tant qu'elle n'aura pas obtenu cette maîtrise de son patrimoine. En tout cas, on a, au moins, eu l'occasion d'en débattre tous ensemble pendant ces quelques mois.

S'il n'y a plus d'autres remarques sur ces points d'ouverture, on va rentrer dans l'ordre du jour et je voudrais vous proposer d'inverser l'ordre du jour et de commencer d'emblée par les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 novembre qui sont marqués par un point qui est important sur le paramétrage de Post-Bac.

Christelle Serée-Chaussinand qui porte ce dossier qui est très technique est venue aux côtés de Jean-Jacques pour vous en faire la présentation et je souhaite que Christelle soit là pour pouvoir répondre au mieux aux éléments techniques éventuels que vous pourriez... Aux questions techniques éventuelles que vous pourriez avoir sur ce sujet-là.

Jean-Jacques et Christelle, je vous passe la parole.

IV) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 16 novembre 2016

1. Travaux de la commission de la pédagogie du 7 novembre 2016

- Paramétrages de l'application Admission Post-Bac session 2017

Mme Serée-Chaussinand.- Nous avons voté en CFVU sur les propositions que nous faisons pour les capacités d'accueil.

Il faut peut-être contextualiser la chose. APB a été en évolution constante depuis qu'il a été mis en place en 2009. De plus en plus d'éléments doivent donc être renseignés sur la base APB, ce qui conduit à ce que nous contactons les composantes en début d'année pour leur demander des propositions en termes de types de capacité d'accueil. Donc il y a deux types de capacité d'accueil :

- capacité d'accueil dite « indicative »,
- capacité d'accueil dite « limitée ».

Dans les deux cas, on renseigne un chiffre, un effectif sur APB, mais la nature de ces capacités, bien sûr, a une incidence.

Donc le 19 novembre dernier... 19 septembre dernier, pardon, j'ai envoyé un courrier à toutes les composantes pour leur demander de nous donner leurs chiffres APB pour 2017, en signifiant deux choses.

La première, pour rappeler ces différences entre capacités indicatives et limitées, mais aussi que nous souhaitons que les capacités renseignées par les composantes soient en adéquation avec les effectifs réels constatés au cours des deux années précédentes.

Nous souhaitons par là, bien sûr, ne pas réduire les capacités d'accueil, ne pas réduire les effectifs que nous accueillons à l'université mais, en même temps, nous souhaitons que l'augmentation qui sera forcément là soit raisonnée pour que ce soit tenable pour les composantes.

Donc j'ai envoyé ce courrier général à toutes les composantes et je l'ai doublé pour trois composantes d'un courrier particulier au vu des expériences de l'année précédente. Donc ces trois courriers étaient à l'attention de Psycho, de Socio et de Sciences et Techniques.

Nous les invitons à un dialogue sur leur capacité d'accueil. Nous avons eu ce dialogue avec Sciences et Techniques, nous l'avons eu avec Psycho et nous n'avons pas eu de retour de la part de Socio.

Nous avons récolté leur proposition à la fin du mois de novembre et Séverine Delaunay, qui est responsable d'APB à la scolarité centrale, au PFVU, a commencé à remplir ces capacités et, à nouveau, au vu des retours que nous avons eus, nous avons demandé à quatre composantes de revoir leur proposition.

Donc on peut dire de façon globale, c'est ce que j'ai présenté à la CFVU, on a une quasi-répétition à l'identique du scénario APB de l'an dernier, à l'exception de quatre composantes qui sont donc tout d'abord Psycho. Donc je vais vous dire ce que nous leur avons proposé.

Donc les effectifs pour 2015-2016 de Psycho étaient de 434 étudiants. Les effectifs pour 2016-2017 de 457. La proposition qui nous avait été faite pour Psycho était de 560 étudiants au total sur APB et nous leur proposons donc de revenir à 500 étudiants et, en plus, de passer à une capacité non pas indicative, mais limitée.

Les motivations de Psycho pour faire la proposition qu'ils ont faite, c'est leur expérience de terrain, à savoir qu'ils ont ce que l'on pourrait appeler des « cohortes fantômes », c'est-à-dire des jeunes qui, sur APB, répondent un « oui » définitif, donc qu'ils s'attendent à avoir dans leurs amphis et qui finalement ne viennent pas. Et c'est un chiffre d'à peu près une centaine d'étudiants. Leur motivation est celle-ci.

Mais il faut dire que, quel que soit l'effectif déclaré et qu'il s'agisse d'une capacité limitée ou d'une capacité indicative, on ne gère pas ainsi, si vous voulez, ces cohortes fantômes. Donc on pourrait arriver peut-être à gérer cette difficulté ou ce point d'achoppement d'APB, par exemple, par la mise en place d'un dispositif auquel j'ai déjà réfléchi avec Mme Delaunay en début d'année pour faire, on pourrait dire, une sorte de course aux places disponibles pour ne pas porter préjudice à des

jeunes qui ne pourraient pas accéder à la filière alors que des places restent, pour autant, disponibles.

Pour ce qui concerne Sociologie, là encore nous avons regardé les effectifs de l'an dernier et de l'année précédente, qui étaient inférieurs à 200. La proposition de la composante au départ était de 240, nous leur avons demandé de revenir à un chiffre de 200 et également de passer à une capacité limitée, là, encore une fois, faute de dialogue avec la composante, non pas de notre fait, mais de réponse de la composante.

Nous leur demandons donc une capacité limitée. La raison en est pour nous que si on met une capacité d'accueil limitée en Psychologie, il est presque obligatoire d'en mettre une en Sociologie, les deux filières étant... disons, fonctionnant de façon conjointe.

Pour rester dans le domaine des Sciences Humaines, nous avons aussi demandé un changement en Géographie Aménagement Environnement. Donc là, il ne s'agit pas de changer de nature de capacité d'accueil. Il s'agit juste de faire en sorte, comme nous l'avons demandé dans le courrier du 19 septembre, que la capacité renseignée par la composante soit en adéquation avec les effectifs.

Donc les effectifs des deux années précédentes étaient de 60 et 69. La proposition initiale de la composante était de 180. Donc vous voyez qu'il y a un écart important entre les deux. Nous leur avons donc proposé de revenir au chiffre qu'ils avaient choisi l'an dernier, c'est-à-dire 120. On reste donc, là encore, très au-dessus des effectifs. On n'est pas dans une véritable corrélation, mais disons que cela nous semblait plus en corrélation avec le paramétrage des autres filières.

Reste Sciences et Techniques. Pour Sciences et Techniques, il y a un changement important qui est plutôt favorable aux étudiants, à savoir qu'à la différence des années précédentes, les différentes mentions de Sciences et Techniques ne seront plus listées et n'apparaîtront pas comme cinq entrées sur APB, mais comme un portail. Donc les lycéens s'inscriront en Sciences et Techniques, il n'y aura que cette entrée-là.

Et là, nous avons eu un véritable dialogue avec la composante et donc nous avons échangé. Nous savons qu'ils n'ont pas des capacités extensibles. Nous avons donc souhaité ramener leurs effectifs de telle manière, encore une fois, qu'ils soient en corrélation avec les effectifs constatés.

Les effectifs constatés sont actuellement pour 2015-2016 de 426, pour 2016-2017 de 414 et nous leur avons fait une proposition de 450 pour la capacité totale sur APB et à eux également, compte tenu des échanges que nous avons eus, nous avons demandé que la capacité ne soit pas indicative, mais qu'elle soit limitée.

Voilà en gros, pour résumer un petit peu, la manière dont nous envisageons la programmation APB pour cette année. Disons que c'est ce qu'il faut retenir, mais c'est vrai que c'est souvent sur les détails ou quelques points que les divergences peuvent avoir lieu, mais disons que dans sa grande majorité, APB est reprogrammé comme il l'a été l'an dernier et nous avons le souci à chaque fois d'augmenter un petit peu les effectifs pour remplir notre mission de service public.

Le Président.- Peggy puis Philippe.

Mme Cénac-Guesdon.- Tout d'abord, au nom de Théo Sainte-Marie qui s'excuse de ne pas pouvoir être là aujourd'hui, je présente ses excuses en son absence et il souhaite être associé à la déclaration que je vais vous lire.

« La volonté de limiter l'accès de droit en licence sous des prétextes variés, dont celui de la capacité d'accueil, instaure un verrou de sélection des étudiants à l'entrée de l'université qui s'ajoute au système APB, progressivement en train de devenir un outil de présélection et de sélection.

Relancer la démocratisation dans l'enseignement supérieur, que ce soit en licence, en master ou en doctorat, est une nécessité absolue pour préparer le pays aux défis de demain.

La France crée chaque année moins de diplômés de l'enseignement supérieur que ses voisins, Royaume-Uni, Belgique, Suède ou Finlande, et n'investit que 1,5 % de son PIB dans l'enseignement supérieur quand les États-Unis lui octroient chaque année 2,7 % de leur richesse nationale.

Si rien n'est fait, nous manquerons de diplômés dès 2020.

Les jeunes sortis de l'enseignement supérieur n'échappent pas à la dégradation de la conjoncture, mais les non-diplômés demeurent les plus exposés.

Accueillir plus d'étudiants, qu'ils soient supposés plus fragiles ou plus à l'aise dans des conditions permettant leur réussite à l'université, nécessite des moyens humains et financiers qui vont au-delà des vœux incantatoires de pédagogie innovante ou du « tout numérique » qui, soit dit en passant, a un coût aussi à ne pas négliger, masquant mal l'intention de mettre en place un filtre sélectif ne permettant pas aux jeunes des milieux les plus défavorisés d'accéder à l'enseignement supérieur.

L'augmentation démographique était anticipable.

L'augmentation du taux de réussite au baccalauréat conduit de plus en plus de jeunes, quel que soit leur parcours antérieur au lycée, à souhaiter poursuivre des études supérieures à l'université, tant en licence générale que dans les IUT.

Mesdames et Messieurs les Administratrices et Administrateurs, j'aimerais vous rappeler aujourd'hui que dans un jugement paru le 16 juin 2016, le tribunal administratif de Bordeaux annule la décision de refus d'inscription d'un candidat recalé au tirage au sort en L1 STAPS de l'université de Bordeaux alors que le conseil d'administration de cette dernière avait fixé les capacités d'accueil maximales en première année de licence STAPS pour l'année 2015-2016 et avait prévu un tirage au sort effectué par voie électronique et organisé par le Rectorat dans l'application Post-Bac.

Les dispositions de l'article L612-3 du code de l'éducation prévoient que lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'un établissement, constatées par l'autorité administrative, les inscriptions sont prononcées selon la réglementation établie par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat, des préférences exprimées par celui-ci.

Le tribunal administratif affirme que rien ne permet de fonder dans cette réglementation une procédure de tirage au sort.

L'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, dans son rapport de janvier 2016, l'avait par ailleurs déjà relevé.

Que se passerait-il si tous les étudiants ayant été refusés lançaient une procédure au tribunal administratif ?

54 universités sur 74 ont pratiqué la sélection en 2015 contre 33 en 2014 et 27 en 2013. Dans celles-ci, 190 mentions de licence dans tous les domaines de formation dont la moitié pour les seules STAPS, ont instauré le tirage au sort l'année dernière. Cela représente plus de 10 % des 1 800 licences existantes et cela va certainement augmenter cette année.

Enfin, dans le tableau que vous soumettez à notre approbation, je vais parler de Sciences et Techniques car c'est la composante que je connais la mieux mais l'idée s'étend à de nombreuses composantes.

Si nous votons pour les capacités d'accueil limitatives proposées, il n'y aura à la rentrée plus une seule formation dans les domaines de Sciences et Techniques sans sélection en Bourgogne. Sachant que les formations dites « à capacité limitée » sont aussi une forme de sélection.

Pour les néo-bacheliers, la barre en Sciences et Techniques est fixée contre l'avis de la composante et du doyen à 252 et on a eu cette année 258 et les effectifs sont en augmentation. Donc des bacheliers vont rester sur le carreau l'année prochaine contrairement à ce que vous dites.

Tout en votant ces capacités, absolument rien n'est proposé pour accueillir les publics qui dépasseront les capacités.

J'ai honte de faire partie des enseignants-chercheurs d'une université qui n'assure plus son rôle de service public qui est de garantir un accès à l'enseignement supérieur à toutes celles et ceux qui le souhaitent.

Je suis scandalisée par la décision que vous prenez aujourd'hui et suis très inquiète de l'avenir que nous offre une société qui ne permet pas à ses enfants d'accéder au système éducatif.

Bien évidemment, je voterai contre, ainsi que l'UNEF, contre la mise en place de ces capacités d'accueil limitatives et j'espère que nous serons nombreuses et nombreux à ne pas (*intervention incompréhensible*) l'accès à l'enseignement supérieur.

Merci. »

Le Président.- Merci. Philippe, tu veux intervenir ?

M. Salvadori.- Oui, bien sûr... Oui, ça marche... Le malthusianisme, c'est toujours une mauvaise politique. C'est une politique indigne d'une nation comme la nôtre. Le malthusianisme impuissant, c'est encore pire. Nous savons tous que ces capacités d'accueil sont des parapluies percés puisqu'il suffira que des néo-entrants de l'académie se présentent en plus grand nombre pour qu'ils obtiennent du Recteur les droits à s'inscrire. Nous l'avons constaté, en STAPS notamment, ces dernières années.

Moi, je ne voterai évidemment pas ce qui affaiblit la fonction sociale de notre université et j'attirerai quand même votre attention, Madame la Vice-présidente, sur un point qui me paraît très curieux de votre raisonnement, mais il y en a plusieurs, mais sur celui-ci. Je ne comprends pas que vous puissiez dire que Sociologie et Psychologie, c'est la même chose. Cela ne l'est ni dans les disciplines concernées, ni dans les maquettes, ni dans les évolutions des effectifs telles que nous les constatons.

Je trouve absurde, sinon à constater une pensée superficielle de ce que sont les réalités administratives de l'université, d'imposer une capacité restrictive à la Sociologie, particulièrement à la Sociologie, dont les effectifs sont en baisse cette année. Nous avons en L1 30 personnes de moins. Nous sommes passés de 190 à 160 sans aucune restriction à l'entrée.

Ces flux ont toujours été maîtrisés. Nous n'avons jamais dépassé 200 étudiants réellement inscrits en Sociologie et, si vous aviez regardé la nature des maquettes de la Socio et de la Psycho, vous vous seriez aperçue de ce fait patent. Mais la maquette de la L1 de Sociologie est, en Sciences Humaines, et de

très loin, je parle sous le contrôle de gens qui sont passés par les études de Sociologie, celle qui compte le moins de groupes de TD et de très loin, et dans les nouvelles maquettes, elles en compteront encore moins.

Donc je ne vois pas la nécessité technique dans votre philosophie malthusienne à limiter l'entrée à la Sociologie. Je pense même que vous vous privez d'un vase d'expansion pour les autres filières dont vous aurez bien besoin dans les années qui viennent.

Pour la Psychologie, vous l'avez rappelé, la demande, alors je parle du niveau que vous fixez, de la barre, la demande était dans un premier temps purement et essentiellement technique. En effet, vous l'avez rappelé avec honnêteté, une centaine d'étudiants disparaissent entre juillet et septembre, ce qui nous oblige, vous oblige aussi, à relancer des appels et à ne retrouver que des étudiants laissés pour compte qui n'ont pas eu l'occasion, la possibilité ou l'intelligence de trouver une autre inscription.

Donc nous ne ramassons pas, pour dire les choses un peu crûment, les meilleurs étudiants en septembre. C'est pour cela que soucieux de la qualité de la formation, nos collègues psychologues avaient demandé, par un biais technique, d'augmenter le nombre des étudiants reçus en L1. On savait très bien que de toute façon, il fallait le défalquer d'une centaine. Et donc en portant à 550, nous étions encore dans la perspective réelle de 460-470 étudiants, c'est-à-dire toujours sous la barre que nous nous étions fixés et que nous avons fixé ensemble les années précédentes.

Par ailleurs, là aussi, nous avons fait la démonstration cette année qu'il n'est pas plus difficile de mener une politique d'inscription dynamique sans capacité d'accueil. Je crois même, aux dires de tous les collègues, que c'est beaucoup plus facile et beaucoup moins contraignant et beaucoup plus souple et réactif de ne pas avoir de capacité d'accueil.

Donc je trouve totalement irréaliste, et pour dire les choses clairement, purement idéologique cette politique d'inscription systématique de capacités d'accueil. Purement idéologique. C'est un faux ralentisme. Vous n'empêcherez pas la croissance démographique, heureusement, des étudiants à l'université de Bourgogne parce qu'elle est inscrite dans les besoins de la nation. C'est simplement la trouille du nombre. Et vraiment je m'interroge sur cette association, sur cette crainte que vous avez vis-à-vis de la Sociologie. J'espère que vous ne partagez pas ces préjugés mondains, stupides, envers une discipline qui fait l'honneur de la pensée française.

Le Président.- Merci, Philippe. Vous vouliez intervenir ?

M. Ricard.- Donc nous aussi à l'UNI, nous nous opposerons à ces capacités d'accueil, pas forcément pour les mêmes raisons parce que nous pensons qu'il faut une réelle sélection à l'université. En aucun cas, par tirage au sort qui est le pur fait du hasard et, en aucun cas, ne récompense le travail du lycéen vers l'université. En aucun cas, la sélection financière parce qu'aujourd'hui un lycéen défavorisé peut avoir la capacité de réussir à l'université. Aujourd'hui il faut une réelle sélection (*mot inaudible*).

Par contre, les seuils qui sont en place sont absolument faux. Par exemple, pour l'IAE, la composante que je connais particulièrement bien, les postulants APB qui mettront l'IAE Dijon en vœu 1, capacités d'accueil dépassées ou non, seront

acceptés. Donc cela va accroître le nombre d'étudiants et, en aucun cas, les composantes seront capables d'assumer le flux étudiant.

Il y a quelques semaines, nous avons vu les limites de l'université française sur son financement. Aujourd'hui nous voyons que l'idéologie de l'université pour tous atteint sa limite. Aujourd'hui il faut une vraie sélection au mérite. Cette volonté de vouloir mettre tout le monde à l'université nuit aux métiers professionnels. Aujourd'hui il ne faut pas avoir honte d'apprendre un métier. Aujourd'hui il faut réorienter les lycéens. Orienter les lycéens vers la voie qui leur correspond et pas forcément donner le bac à tout le monde, jeter tout le monde à l'université et faire une sélection par l'échec comme on le connaît aujourd'hui.

Merci.

Le Président.- Merci pour cette intervention. Kevin ?

M. Garnier.- Je vais parler au nom des élus Associatifs et Indépendants. Nous voterons comme nous avons voté en CFVU, c'est-à-dire que nous nous abstenons sur cette question pour les raisons qui ont déjà été évoquées dans un autre conseil.

On aimerait juste ajouter aussi l'idée de la priorité géographique qui, pour nous, n'est pas du tout cohérente, en fait, avec la volonté de spécialiser, pour les établissements actuellement, sur leurs diplômes. C'est-à-dire qu'une personne qui souhaiterait une formation particulière, il faudrait qu'elle soit obligatoirement issue de l'académie ou, tout du moins, presque quasiment obligatoirement. Nous, on trouve déjà cela un petit peu difficile et c'est vrai qu'on pense que les efforts qui ont été faits sont encore globalement pas assez satisfaisants. Donc on s'abstiendra sur ces capacités d'accueil.

Le Président.- Très bien. Merci. Qui souhaite s'exprimer en complément ?

S'il n'y a pas d'intervention en complément, je vais soumettre à votre approbation ces tableaux de capacités d'accueil en vous précisant qu'ils ont tout de même été votés par la CFVU du 16 novembre avec 10 voix pour, 7 voix contre et 13 abstentions au terme d'un débat qui a été très approfondi et de très bonne tenue, d'ailleurs.

Les arguments qui ont été évoqués sont proches de ce que les uns ou les autres, vous avez pu exposer aujourd'hui.

Je voudrais simplement dire que bien sûr, en tant que président et au nom de l'équipe de gouvernance, vous savez bien que les capacités d'accueil ne sont pas un instrument que nous déployons de gaieté de cœur. C'est la nécessité, non pas d'une politique malthusienne, mais tout de même d'arriver à réguler et à éviter des à-coups d'accueil d'étudiants qui seraient des à-coups non maîtrisables et que les équipes pédagogiques ne seraient pas en situation d'assumer.

Pour cette raison, nous prêtons toujours attention à ce que les capacités d'accueil que nous proposons soient des capacités d'accueil qui s'expriment à la hausse par rapport à la réalité de l'accueil des étudiants au cours des quelques années précédentes, de façon à bien matérialiser notre volonté, la volonté que l'on partage tous, qui est notre volonté de service public et notre volonté, notre mission d'accueil des étudiants. En même temps, même si nous sommes tous imprégnés de cette mission, notre responsabilité en tant que garants du fonctionnement de l'établissement est d'éviter des à-coups qui seraient des à-coups non maîtrisables.

Je voudrais simplement vous rappeler qu'on ne peut pas considérer que... Notre établissement, depuis la rentrée 2012, sur les cinq rentrées précédentes, a accueilli plus de 2 000 étudiants en plus. On est cette année à 2 200 étudiants de plus qu'à la rentrée 2012. On ne peut pas considérer que ce soit une politique qui soit une politique malthusienne. Bien sûr, on pourrait accueillir davantage d'étudiants, mais là aussi la situation économique de l'établissement ne permet pas de le faire dans des conditions qui seraient de bonnes conditions pour la formation des étudiants.

Peggy et Jean-Emmanuel Rollin puis on s'arrêtera là.
Peggy, Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste arrêtez de nous mentir sur l'augmentation par rapport aux effectifs réels. Je répète qu'en Sciences et Techniques, cette année, il y avait 258 inscrits néo-bacheliers. Vous mettez des capacités d'accueil l'année prochaine à 252 alors que la démographie augmente. Arrêtez de dire que ce ne sont pas des vraies limitations et qu'elles n'ont pas augmentées.

Le Président.- Vous vouliez intervenir ? ... Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui parce que maintenant on parle des capacités d'accueil et, en même temps que les capacités d'accueil il y a le paramétrage APB et moi, je m'interroge sur une chose parce que c'est lié indirectement. On est bien université de Bourgogne et quand je vois qu'en droit, les candidats de la Nièvre devront demander d'aller à Nevers, que les étudiants de la Côte-d'Or devront demander Dijon, est-ce qu'on ne va pas créer l'université de Dijon, l'université de la Côte-d'Or, l'université de la Nièvre, l'université de l'Yonne ? Moi, je ne comprends pas. Ces étudiants sont de la Bourgogne, ils doivent pouvoir s'inscrire sur la totalité de leur secteur... sur la totalité de l'université et non pas simplement sur leur secteur parce que certains d'étudiants, au moment de l'université, c'est un moyen aussi pour eux de s'émanciper et d'aller voir autre chose, d'aller dans un autre lieu pour apprendre et étudier.

Moi, sur les capacités d'accueil, il y a quand même un certain nombre d'interrogations quand je regarde les chiffres. Vous dites qu'on limite. Oui, on limite et on a un certain nombre d'étudiants à qui on dit « oui, si vous n'avez pas votre choix, vous pouvez être inscrit dans une autre filière qui n'est pas forcément... ». Certains quittent l'université de Bourgogne et choisissent une autre université et ce n'est pas forcément ceux qui ont le plus de facilités financières et pour qui cela engendre des coûts supplémentaires. J'en connais un certain nombre qui n'ont pas eu le choix, qui n'ont pas été pris dans le cadre APB et qui sont partis autre part et qui ont inscrit leurs enfants à Lille, à Marseille, etc. J'en connais un certain nombre.

Moi, je le dis, et cela a des coûts financiers. Mais cela, c'est sûr qu'ils n'apparaissent pas car ils ont trouvé eux-mêmes une solution parce qu'ils ont voulu faire telle filière et que quand ils n'étaient pas pris dans cette filière, ils sont partis autre part et cela, c'est quand même un élément qu'il faut prendre en compte.

Mme Serée-Chaussinand.- Pour ce qui est de la sectorisation que vous évoquiez, EFEC... Alors, peut-être juste pour répondre à Peggy. Par exemple, pour EFEC, l'an dernier, nous avons effectué un surbooking de 100 % pour ne pas faire le tirage au sort qui est souvent cité. Nous avons pris tous les vœux 1 absolus du

secteur et nous nous engageons à faire la même chose. Pas de tirage au sort à l'université. Il n'y en a pas eu en STAPS, etc. Cela était une réponse par rapport à l'engagement que nous avons d'accueillir en vœu 1 les jeunes de notre territoire.

Pour ce qui est de la sectorisation et en particulier pour EFEC, si nous avons choisi une répartition, nous avons discuté avec la composante là aussi. Donc c'est un dispositif qui s'appelle « les vœux groupés ». Il existe déjà au niveau du Creusot.

Quand on évoque ces dossiers, non pas le dossier d'APB, mais on se réjouit souvent que les territoires et les campus qui ne sont pas le campus dijonnais vivent, eh bien, cette sectorisation est une manière aussi d'envoyer un signal à nos territoires en leur disant que leurs formations peuvent être pérennes.

Donc si on a deux groupes de L1 EFEC à Nevers cette année, on peut imaginer peut-être que si la situation, les finances le permettent, on pourra ouvrir une L2 à Nevers également. Il y a là-bas les locaux, les forces vives pour accueillir ces étudiants dans de très bonnes conditions et cela nous semble, et cela a semblé à la composante, mieux que d'avoir des effectifs pléthoriques dans des conditions difficiles sur Dijon.

Le Président.- Merci. Monsieur le Proviseur et ensuite Vincent.

M. Hein.- Oui, sans prendre trop de temps. Est-ce que vous avez pu calculer combien d'étudiants se sont vu refuser le premier vœu ? Avez-vous évalué en gros combien d'élèves sur ces formations en capacités d'accueil restreintes n'ont pas pu accéder à ce qu'ils souhaitaient ? Parce que moi, c'est une vision un peu déformée des choses, mais quand je discute avec des élèves, je n'ai pas vraiment l'impression qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction sur leur premier vœu. Le sentiment, c'est plutôt généralement que le premier vœu, ils le décrochent. Mais encore une fois, c'est pour mon établissement. Je ne généraliserai pas forcément sur tous les établissements et ce n'est pas une idée très scientifique non plus.

Mme Serée-Chaussinand.- Alors, je ne vous ai pas refait toute la présentation que j'ai faite en CFVU, mais pour dire que sur toutes les capacités d'accueil limitées, nous avons *a minima* accepté tous les vœux 1 absolus du secteur. Donc tous les jeunes qui avaient mis en vœu 1 STAPS ou EFEC ont eu leur vœu 1. Ce sont, on va dire, les deux filières qui vraiment sont en tension et qui appellent systématiquement, d'année en année, que l'on s'en tienne aux vœux 1 absolus du secteur.

Ensuite, au vu de l'an dernier, il y avait deux filières qui n'ont pas été ouvertes en procédure complémentaire parce qu'au terme de la procédure normale, c'est-à-dire les trois phases APB, les effectifs étaient au complet. C'est donc Gestion. Mais cela c'était une première. Enfin, c'était la première année que cette filière attirait notre attention. Et LLCER Anglais.

Et puis nous avons eu PACES où, à l'inverse de l'année précédente, on a pu accueillir non seulement tous les vœux de l'académie mais aussi les vœux hors académie.

Donc c'était une année, on pourrait dire faste pour les étudiants.

Pour les autres filières à capacités d'accueil limitées, il y a par exemple Droit, il y a par exemple LEA Anglais-Espagnol, non seulement on a accueilli tous les jeunes du secteur, mais on a ouvert également en procédure complémentaire.

Donc on satisfait les vœux des jeunes.

Pour STAPS, par exemple, que j'évoquais tout à l'heure, avec la composante, on a fait en sorte de rendre une réponse positive dès la première phase d'admission parce qu'ils ne souhaitent pas créer une tension dans les familles. Et notre but est d'accueillir un maximum de jeunes dès les premiers tours et de ne pas attendre.

Le problème pour Psycho, mais je ne vais pas tarder trop, mais comprenez bien que nous nous sommes trouvés dans une situation tout à fait bancale, pour ne pas dire anormale. Nous avons une licence qui était indiquée comme licence libre. Donc théoriquement, nous devons accueillir tous les jeunes de l'académie, mais également tous les jeunes qui souhaitent venir en Psycho à Dijon. Et parce qu'au premier tour d'APB, nous avons 801 demandes sur Psycho et que la composante, bien sûr, nous a signifié que c'était un chiffre intenable pour elle, nous avons dû, à l'inverse de ce qui était affiché sur APB, et avec l'accord du Rectorat, bloquer à ne prendre que les vœux 1 du secteur.

C'est une situation qui ne me convient pas parce qu'il me semble qu'on n'informe pas les jeunes et qu'on est amené à les tromper d'une certaine manière.

Donc pour répondre à votre question, on a pris, on a satisfait globalement, oui, les vœux 1 des lycéens, quelle que soit la définition de la capacité.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) Il y a Vincent d'abord.

M. Thomas.- Oui, juste pour dire que l'antenne de la faculté de droit à Nevers a été citée comme exemple comme s'il était inhumain et dégradant de permettre à un étudiant de première année de continuer ses études... enfin, d'entamer ses études supérieures plus exactement, à Nevers.

Il faut savoir tout de même que les étudiants à Nevers bénéficient d'un taux d'encadrement que Dijon envie furieusement. Qu'ils sont très nombreux à réussir. Beaucoup plus nombreux en tout cas qu'à Dijon à réussir et dans de bien meilleures conditions, avec des moyennes assez impressionnantes. Et lorsque, après être restés deux ans de plus, on va dire, au domicile familial, ils quittent Dijon et ils réussissent très très bien leurs études derrière à Dijon. Effectivement, cela peut être à Clermont-Ferrand, cela peut être à Paris en fonction, effectivement, de leur choix.

Donc très honnêtement, on pourrait... Bien sûr, il y a une petite privation de liberté avec ce phénomène de sectorisation, mais très sincèrement, cela ne se retourne pas contre les étudiants dans l'ensemble. Donc je voulais quand même dire une chose.

Par ailleurs, sur le fond, sur le débat de fond, pas sur l'exemple, mais sur le débat relatif à la capacité d'accueil, c'est un système qui ne satisfait personne. Enfin, je crois. Il est technique, il est complexe, il envoie un signal étrange aux parents. « Oui, vous n'êtes pas sûrs d'y aller, donc il faut vous positionner dans APB », etc. etc. Bref, et puis à gérer, on voit bien que cela nous occupe beaucoup, à la fois techniquement et en discussion.

En outre, le critère, on va dire, d'admission ou de refus est stérile, je trouve. C'est les premiers venus qui sont pris. Enfin, bon, cela n'a pas beaucoup de sens.

Néanmoins, il est quand même le fruit de l'injonction paradoxale permanente de l'État qui nous demande de continuer à remplir une mission de service public qui consiste à former des étudiants en masse en nous retirant en permanence des moyens, et c'est effectivement le seul instrument dont une université dispose pour pouvoir à peu près gérer ses flux d'étudiants.

Sachant que, et je peux en témoigner, sur l'UFR Droit, je ne crois pas qu'il y ait eu spécifiquement d'étudiants rejetés... enfin, non admis en raison de cette procédure APB. Pourquoi ? Parce que l'effet, peut-être bénéfique, de cette procédure, c'est que notre public primo-arrivant se positionne assez tôt et, finalement, comme il y a une sorte de pari au moment des choix opérés, ces choix opérés sont un peu plus mûrs et réalisés un peu plus en cohérence. Et c'est peut-être là que l'idée d'orientation active émerge de ce système-là.

Un peu plus en cohérence et puis on commence... J'ai le sentiment en tout cas, je ne me souviens plus des statistiques qui sont très difficiles à interpréter, mais on commence, nous, à avoir une amélioration progressive des résultats aux examens de première année. Est-ce que c'est lié ? Je... Voilà. En tout cas, c'est concomitant.

C'est ce que je voulais dire à propos de ce système et puis peut-être des effets du système qui n'étaient pas nécessairement attendus.

M. Salvadori.- Deux points. Merci d'avoir rappelé, Madame la Vice-présidente, que vous n'aviez pas intégré dans un premier temps le fait que tout le monde, tout non-Bourguignon pouvait venir s'inscrire à la licence de Psychologie. Je pense que ce n'est pas une bonne chose au regard des critères de recrutement, mais cela n'a que peu à voir avec la capacité d'accueil en elle-même puisque, de toute manière, c'est quelque chose que l'on peut décider sans fixer un nombre minimum ou maximum de reçus. Donc c'est anecdotique.

Sur le fond, je maintiens, et les débats que l'on vient d'avoir tendent à le montrer, que techniquement, comme Vincent vient de le dire, ce sont des pratiques lourdes dont l'efficacité n'est en rien démontrée puisque je vous rappelle que nous, nous avons tenu nos effectifs en Sociologie et en Psychologie et dans tous les autres domaines des Sciences Humaines sans capacité restrictive. Cela montre bien que cela est possible.

Que par ailleurs, en hérissant désormais toute l'université ou presque de capacités d'accueil, parce que si je compte bien, il ne doit plus rester que l'Histoire et l'Histoire de l'art et la Géographie dans lesquelles il n'y a pas de capacité d'accueil. Donc je m'attends à un flot d'historiens d'art venus des bacs technologiques et professionnels découragés...

Parce que c'est cela, finalement, l'efficacité. La seule efficacité que je constate, elle est psychologique. C'est-à-dire que des jeunes gens qui désirent s'inscrire à l'université ne savent plus où aller. Confondant restrictions budgétaires et vraie sélection, ils se disent « ce n'est pas pour moi ». C'est l'effet... Quand nous rencontrons les parents lors des journées d'orientation, les parents ne comprennent pas ce que signifient ces capacités d'accueil. Ils pensent profondément, et on a beau essayer, Monsieur le Proviseur le sait très bien, c'est très difficile de faire comprendre que ce n'est pas une sélection.

Dans cette perspective-là, vous envoyez une image qui dégoûte des jeunes gens, qui auraient leur place à l'université, de venir s'y inscrire et pour moi, tout bachelier à sa place à l'université. C'est à l'université de s'adapter aux compétences de ces jeunes gens et à leurs incompétences.

Pour conclure, pour moi, les capacités d'accueil, ce n'est que de l'enfumage idéologique sous l'apparence d'un faux pragmatisme et d'un faux esprit de responsabilité.

Le Président.- Je crois que le débat a été à son terme. Je vais donc soumettre à votre approbation ce paramétrage Post-Bac pour la session 2017 tel qu'il vous a été présenté.

Donc qui s'oppose ? ... C'est bon ?

Qui s'abstient ?

Merci... Merci beaucoup.

On poursuit avec l'ordre du jour, Jean-Jacques. On va rester sur la CFVU et on passe aux projets internationaux.

M. Rollin.- Monsieur le Président ? ... Monsieur le Président ?

Le Président.- Oui ?

M. Rollin.- On pourrait avoir les résultats du vote... Parce qu'on compte toujours les pour. On ne sait pas combien de procurations vous vous êtes distribuées. On ne sait pas combien il y a de présents. On aimerait savoir quand même un peu combien il y a de votants et quel est le résultat final parce que... D'ailleurs, là... C'est sûr qu'on relira le verbatim et on le verra dedans, mais en séance, on aimerait bien savoir combien il y a de pour et combien il y a de...

Le Président.- Pas de problème. Jean-Marc, vous avez cela ?

Mme Favier.- (*Hors micro*) Il y a 11 contre, 4 abstentions (*suite inaudible*) Alors, il y a combien d'abstentions ? Levez deux mains si vous avez un pouvoir. Cinq, pardon. Cinq abstentions... 11 contre et 5 abstentions.

Intervenant.- (*Hors micro*) Non, quatre. Quatre. Et Monsieur....

Intervenant.- (*Hors micro*) Oui, mais je ne suis pas sûr...J'ai la procuration de Mme... Je ne suis pas sûr (*suite inaudible*).

Intervenant.- (*Hors micro*) 16 pour, 11 contre et 4... 5 abstentions.

16 voix pour, 11 voix contre, 5 abstentions

Le Président.- Merci, Christelle.

Jean-Jacques, à toi la suite.

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et tous. Cela ira très vite. Il y a quatre dossiers qui concernent les relations internationales et les projets internationaux.

Le premier est en Allemagne. Il s'agit d'un renouvellement d'un dispositif que vous connaissez sans doute, c'est le cursus intégré. Donc je le rappelle, l'étudiant fait une première année dans son université d'origine, une deuxième année dans l'université partenaire et, la troisième année, il fait le cinquième semestre à Dijon et le sixième semestre à Mayence puisque ce cursus intégré concerne les relations partenariales avec l'université Johannes Gutenberg de Mayence. Renouvellement acté pour cinq ans.

Deuxième projet, c'est l'Institut français au Maroc. Il s'agit, pour le coup, de mettre un dispositif de formation à distance qui permet donc la formation

d'enseignants sur place... Alors, je reprends. Vous avez sans doute vu le détail dans le dossier qui a dû vous être communiqué. A Rabat, et qui... Je rappelle simplement les objectifs de cette formation. L'Institut français au Maroc souhaite développer un dispositif de formation continue pour les enseignants de Français Langue Étrangère de ses centres, permanents et vacataires, afin de leur permettre d'accéder à des formations universitaires diplômantes de l'université de Bourgogne qui débouchent sur des Masters 1 et 2 (recherche et professionnel). C'est un accord là aussi pour cinq ans... Oui. Avec cet Institut français au Maroc.

Dans le dossier qui vous a été communiqué, on indique et on reporte les frais de formation qui sont quand même peu élevés puisque cela concerne 30 euros pour le téléchargement des documents, 45 euros pour l'envoi des photocopiés et 60 euros pour l'ensemble des frais d'envoi postal sur l'année.

Troisième projet, université de Kinshasa, on vous a mis de façon un petit peu cursive, un petit peu elliptique, les termes de l'accord. En fait, l'accord couvre beaucoup de choses. Il permet d'accueillir des étudiants de Kinshasa et aussi à des étudiants et enseignants chez nous d'aller à Kinshasa et si vous regardez bien les termes de l'accord, cela couvre des échanges de chercheurs, des échanges d'étudiants, des échanges dans le cadre de la formation continue, l'élaboration et la concrétisation de programmes de recherche, des colloques, des stages étudiants, des échanges de documentation... Enfin, pléthore d'activités possibles dans le cadre de ce partenariat avec Kinshasa qui, lui aussi, serait signé pour cinq ans. Un renouvellement tous les cinq ans.

Et puis dernier élément, là nous ne sommes pas dans le cadre des projets internationaux *stricto sensu* puisque ce diplôme est installé en France, en accord avec AgroSup Montpellier, mais aussi l'université de Paris Ouest, et concerne la contribution de l'IUVV à un master en partenariat avec l'Organisation internationale du vin. C'est un master en sciences et management du vin.

C'est une création. C'est tout à fait intéressant parce que c'est un diplôme qui est véritablement prestigieux, donc, je le rappelle, sous l'obédience de l'Organisation internationale du vin.

C'est tout. Ces quatre projets dont on peut toujours se féliciter. C'est toujours magnifique de voir cette dynamique qui est menée à l'international.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Est-ce qu'il y a des questions sur ces projets internationaux ?

Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Non, c'est simplement une question pratique. Je voulais savoir pourquoi, dans le dossier qui nous a été communiqué, l'accord concernant justement l'Association universitaire internationale du vin et des produits de la vigne, qui est basée à Paris, on l'a en anglais même si c'est un projet international, je trouvais quand même qu'à partir du moment où c'est entre deux instituts ou deux membres français, on aurait pu quand même avoir le document cadre en français. C'était simplement une remarque. Par exemple, pour Mayence, on ne l'a pas en allemand.

M. Boutaud.- Oui, alors peut-être tout simplement parce qu'on est dans le cadre effectivement d'un master à l'international, d'une coopération d'agrément international. Et l'accord est signé de l'Association universitaire internationale du vin et des produits de la vigne qui est basée, elle, à Paris. Oui. Alors, cela ne change pas grand-chose peut-être, mais je pense que le fait que l'on soit dans le cadre d'une

association internationale, dans le cas liée à l'Organisation internationale du vin, de l'OIV... bon, voilà. Et je pense que la langue véhiculaire pour l'OIV, c'est l'anglais.

M. de Mesnard.- Les étudiants qui pourraient s'intéresser à ce diplôme vont consulter la notice en anglais, c'est peut-être (*suite inaudible*).

M. Boutaud.- Mais c'est vrai que dans le cadre de la défense de la langue française, on aurait pu imaginer de dupliquer les termes puisque... À la limite, on pourrait systématiser le principe d'une traduction pour tout texte en anglais (*suite inaudible*). En faire une traduction en langue française.

M. de Mesnard.- Merci, Jean-Jacques. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

Non. Alors on va passer au vote de ces projets internationaux. C'est comme cela qu'est rédigée la délibération.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

30 voix pour (unanimité)

M. Boutaud.- C'est moi qui vous remercie.

M. de Mesnard.- Donc maintenant je repasse la parole à Alain pour les questions statutaires.

II) Questions statutaires

Le Président.- Merci, Louis. Deux points sur les questions statutaires cet après-midi. Le premier porte sur l'élection du Bureau de l'université suite à une évolution dont je vais vous parler dans quelques secondes et le second va porter sur la CFVU et la nécessité de désigner un établissement d'enseignement secondaire au titre de personnalité extérieure à la CFVU.

1. Élection du Bureau de l'université (article 14 des statuts de l'université)

Le Président.- Sur la question du Bureau de l'université. Kevin Garnier, qui est Vice-président délégué à la vie étudiante, pour des raisons personnelles, doit quitter l'équipe des vice-présidents délégués de l'université.

La proposition est qu'il soit remplacé par Valentin Gomes qui est ici présent, dont vous avez reçu le curriculum vitae avec les documents préparatoires de ce conseil d'administration.

L'objectif aujourd'hui est donc simplement que nous puissions revalider la liste des vice-présidents délégués de cette université, donc :

- Valentin Gomes,
- Pierre Ancet,
- Gilles Brachotte,

- Frédéric Debeaufort, qui pendant quelques mois, pendant la durée du congé de maternité de Stéphanie Grayot-Dirx, assurera la délégation Ressources Humaines en plus de sa délégation en charge du lien formation-recherche,

- Dominique Delmas,
- Alexandre Fournier,
- donc Stéphanie Grayot-Dirx, mais qui va mettre entre parenthèses son activité de vice-présidente déléguée pendant quelques semaines,
- Jean Guzzo,
- Samuel Mercier,
- Pascal Neige,
- Christelle Serée-Chaussinand,
- Jean Suisse, et
- Grégory Wegmann.

Voilà la liste qui va vous être proposée.

Mais avant d'aller plus loin, je voudrais peut-être demander à Valentin très rapidement de se présenter.

M. Gomes. - Bonjour à tous. Je m'appelle Valentin. Je suis étudiant en droit. Je suis en Master 1 de droit public à l'université et je viens de Nevers justement. J'ai fait mes deux premières années à Nevers et je suis arrivé l'année dernière en septembre ici et donc je confirme que ce n'est absolument pas régressif ou dégradant de faire ses études à Nevers. Déjà c'est une première chose.

Ensuite, Kevin Garnier doit quitter son poste pour des raisons personnelles et donc, en accord avec la présidence et le collectif dont je fais partie, on a présenté ma candidature au poste de vice-président de l'université en charge de la vie et de la démocratie étudiantes.

J'ai candidaté à ce poste parce que je suis, depuis de nombreuses années, dès Nevers, dès L1, engagé dans la vie étudiante, mais aussi dans la représentation étudiante puisqu'à Nevers, quand on fait de l'associatif, forcément on est un petit peu l'interlocuteur privilégié du directeur ou des personnels pour pouvoir régler des problèmes administratifs avec les étudiants.

Ensuite, je suis arrivé l'année dernière et donc j'ai continué mon engagement étudiant et finalement j'ai été élu au CFVU au sein d'Associatifs et Indépendants.

Au niveau de la vie étudiante qui est une partie très importante du poste de vice-président et qui me tient à cœur, déjà forcément du fait de mon parcours, et on a pu en parler, la territorialité à l'université de Bourgogne est extrêmement importante et, je pense, un enjeu majeur dans les années à venir. Et donc je veux activement participer à exploiter absolument la vie étudiante et offrir aux étudiants, qu'ils soient de Nevers, du Creusot ou des autres sites territoriaux, des conditions de vie étudiante agréables et qui permettent aux étudiants de s'épanouir dans leurs études.

Mais évidemment aussi sur le campus, c'est d'offrir aux étudiants de nouveaux projets, favoriser l'engagement étudiant parce que je pense que, j'en suis le premier témoin, l'engagement étudiant est ce qui permet d'être le vecteur aussi de la qualité de vie et ce qui permet à l'université de vivre et d'être dynamique et de pouvoir offrir aux générations d'après l'envie de s'investir déjà dans une communauté étudiante.

Ensuite, au niveau de la démocratie étudiante, évidemment le fait déjà d'avoir un étudiant au sein du Bureau de l'université, au sein de la gouvernance, est vraiment un point fort de l'université de Bourgogne. J'ai pu rencontrer certains vice-

présidents d'autres universités et ce n'est absolument pas le cas. Il faut profiter de cela et pérenniser cette place que les étudiants ont au sein de l'université et je m'inscris dans cette ligne.

Ensuite, au niveau de la démocratie, évidemment faisant partie de la gouvernance, je vais faire partie aussi de l'équipe de représentation des étudiants et donc je vais représenter les étudiants, ça me tient à cœur évidemment depuis ma L1, pour pouvoir porter leurs voix, porter des projets et aussi pouvoir porter dans l'engagement étudiant la communauté étudiante de l'université.

C'est un point très très général de mes motivations. Je sais que l'université fait face à des conditions de plus en plus difficiles. L'université de Bourgogne mais aussi les universités en France en général. Et je m'inscris évidemment dans la volonté de pérenniser notre université dans les défis aussi qui l'attendent et donc la voix étudiante sera, je pense, absolument déterminante aussi puisque les premières personnes qui utilisent l'université sont les étudiants. Il ne faut pas oublier que tous les usagers mais aussi les personnels et les professeurs ont besoin de travailler tous ensemble justement pour que l'université avance dans de bonnes conditions.

Le Président.- Merci beaucoup, Valentin. Peggy vous voulez intervenir ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai un message de Théo Sainte-Marie à faire passer. Donc tout d'abord à Kevin. Théo souhaite remercier Kevin pour le dialogue et le travail accompli et lui souhaiter bonne route. Il espère que Valentin travaillera dans la continuité de ce qu'avait fait Kevin et que vous pourrez continuer à collaborer ensemble.

Maintenant, je donne ma position au niveau du SNESUP. Mon vote n'a rien à voir avec le nom de Valentin Gomes, mais notre position au SNESUP n'a pas évolué. Le nombre de vice-présidents nous paraît toujours trop élevé et encore plus en cette période de restrictions budgétaires très douloureuses.

Il est toujours aussi regrettable pour nous qu'il n'y ait que deux femmes parmi ces 13 VP alors qu'il y a autant d'hommes que de femmes élus dans les conseils, mais je n'aurai pas la patience aujourd'hui de réentendre vos pseudo-arguments sur le manque de compétence.

Donc je voterai contre, mais en rien contre le nom de Valentin Gomes.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ? Geoffrey.

M. Ricard.- Oui, c'était également pour souligner le travail de Kevin. L'UNI et Associatifs et Indépendants se sont toujours très bien entendus et j'espère que ce sera le cas aussi avec Valentin.

Je vais rejoindre la position du SNESUP. Il y a beaucoup trop de vice-présidents au sein de cette université. L'État en recommande six ou sept de mémoire. Aujourd'hui, nous dépassons la dizaine. Je pense qu'il faut prendre ses responsabilités et diminuer le nombre de vice-présidents au sein de cette université.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ? Valentin ?

M. Gomes.- Déjà, évidemment, je compte bien travailler en collaboration évidemment avec toutes les forces vives qui sont dans cette université. Je ne ferai pas mon chemin tout seul sans en discuter évidemment et, je l'ai dit évidemment en privé à Kevin, je le redis en CA, évidemment je compte bien continuer la ligne qu'il a

tracée et je le remercie évidemment pour les idées qu'il a apportées, qu'il m'a apportées et qu'il m'apportera.

Le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres remarques, peut-être, Kevin, tu veux nous dire éventuellement un petit mot.

Tania et ensuite je passerai la parole à Kevin s'il le souhaite.

Mme Carnet.- Au nom de l'UNSA, vous savez aussi que nous sommes contre le nombre de VP qui existe actuellement au sein de ce conseil. Pour cette raison, je voterai contre. Ce n'est pas par rapport à Vincent.

Le Président.- Madame.

Mme Grandidier.- Pour les mêmes raisons, le SNPTES votera contre.

Le Président.- Kevin, est-ce que tu veux dire un petit mot ?

M. Garnier.- Oui, je vais essayer de faire cela rapidement et dans la sobriété. C'est vrai qu'aujourd'hui c'est six ans d'engagement étudiant que j'achève. Ce n'est pas forcément la fin que j'avais prévue et ni le moment, mais il y a des éléments extérieurs qui font que je dois prendre des responsabilités personnelles et donc s'arrêter quand il le faut.

C'est vrai que ces décisions ont été assez intenses, ont été pleines de débats, pleines d'envies que j'ai pu avoir pendant ces six ans pour représenter les étudiants comme j'ai pu. Au moins, c'est clair. C'est vrai que c'est quelque chose que je dis assez régulièrement, mais parfois j'ai réussi à faire des choses, parfois je ne les ai pas réussies, mais au moins on ne pourra pas m'enlever le mérite d'avoir essayé de faire quelque chose.

C'est pour cela que j'ai une pensée effectivement émue pour toutes les personnes avec qui j'ai pu travailler, que ce soit dans les associations ou quand j'étais dans les bureaux d'association, au bureau de mon UFR quand j'étais assesseur, la présidence de l'université, le cabinet, tous les vice-présidents, tous les élus... Enfin, la liste est très très longue, mais chaque personne a compté dans ces six ans d'investissement.

C'est vrai que c'était des personnes qui étaient soit en accord, soit en désaccord aussi avec moi, mais je trouve que ces décisions, se sont toujours faites quand même dans un certain respect et dans la construction des choses et je pense que ce sont quand même des valeurs que nous devons... enfin, que l'on respecte tous ici et qu'au minimum on doit les respecter pour les règles démocratiques sans lesquelles... qui sont nos valeurs à tous, je pense.

J'ai une confiance personnelle au futur et à Valentin à ma succession. Je sais qu'il travaillera toujours dans la même volonté d'ouverture avec tous les représentants étudiants, chose que j'ai toujours essayé de faire et qui est pour moi très importante.

Sans paraphraser un ancien président de la France qui a perdu hier soir, je vais prendre maintenant plus de temps pour des passions privées et du repos. Beaucoup de repos. Mais c'est sûr qu'après ce repos, je m'engagerai dans d'autres choses parce que quand on est entré dans l'engagement, on ne s'arrête pas de sitôt, même si on a une petite embûche personnelle.

Merci à tous.

(Applaudissements)

Le Président.- Merci. Je vais donc soumettre à votre approbation cette nouvelle composition du Bureau de l'université de Bourgogne telle que je vous l'ai présentée et avec la précision, et c'est important, que Frédéric Debeaufort assurera, pendant la durée du congé de maternité de Stéphanie Grayot-Dirx, les fonctions de vice-président délégué aux ressources humaines.

Qui s'oppose à cette composition du Bureau ?

Qui s'abstient ?

Mme Cénac-Guesdon.- *(Hors micro)* Avec la voix de Théo Sainte-Marie. Une abstention pour Théo Sainte-Marie et un vote contre pour moi.

Intervenant.- *(Hors micro)* Cinq abstentions.

20 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions

Le Président.- Très bien. Je voudrais souhaiter la bienvenue à Valentin et dire à Kevin, mon cher Kevin, me joindre à tous les mots qui ont été prononcés pour dire qu'à l'évidence, tu es un homme de dialogue et un homme de valeurs.

Que tu as pendant toutes ces années... Alors, je ne t'ai pas connu... je n'ai pas eu le plaisir de travailler avec toi pendant six années, mais en tout cas pendant les mois et les années où j'ai eu le plaisir de travailler avec toi, tu es apparu comme un homme de valeurs, des valeurs d'engagement, parce qu'il faut beaucoup de force d'engagement quand on est étudiant pour assurer des fonctions de vice-président en plus de ses études. Et tu as cette force d'engagement.

Un homme d'abnégation qui travaille. Qui travaille beaucoup. Qui innove. Qui nous a apporté beaucoup d'idées nouvelles. Je dois dire que notre établissement et la communauté étudiante de l'université de Bourgogne te doivent beaucoup. Merci à toi, Kevin.

Et encore une fois, bienvenue à Valentin et je suis certain que la continuité entre vous deux va se passer dans les meilleures conditions.

(Applaudissements)

2. Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (article 35 des statuts de l'université)

Le Président.- On continue par un second point en matière de statuts qui est un point qui est vraiment très formel et technique et qui porte sur la composition de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Vous savez que nous avons statutairement, et cela figure dans l'article 35 des statuts de notre université, une représentation d'un établissement d'enseignement secondaire et c'est le proviseur de cet établissement qui siège à notre CFVU.

La procédure de désignation est une procédure qui est un petit peu compliquée puisqu'elle prévoit que dans un premier temps, le conseil d'administration décide de l'établissement qui sera représenté et, une fois que le

conseil d'administration a pris sa décision, c'est le ou la proviseur(e) de cet établissement qui peut siéger en CFVU.

On avait désigné, il y a quelques mois, le lycée Émiland Gauthey de Chalon-sur-Saône. Sa proviseure a quitté notre région. Elle est remplacée par un homme et, de fait, pour des raisons de parité hommes/femmes, ce lycée Émiland Gauthey ne peut plus être représenté à notre commission de la formation et de la vie universitaire.

J'ai donc cherché une alternative et demandé à Mme la Rectrice une proposition et cette proposition sera de désigner le lycée Vauban d'Auxerre. Il s'agit là encore, dans la même logique, de désigner un lycée qui est implanté dans un de nos sites territoriaux et c'est donc la proposition que je voudrais soumettre à votre approbation. À moins qu'il y ait, bien sûr, d'autres propositions des uns ou des autres.

En tout cas, le lycée Vauban d'Auxerre est dirigé par une collègue. De fait, la parité hommes/femmes sera maintenue dans notre CFVU et, bien entendu, elle a été sollicitée et elle a donné son accord pour assurer cette représentation.

Je voudrais dire aussi qu'on est très attaché à ce qu'en CFVU siège une collègue qui représente un lycée implanté dans l'une de nos implantations territoriales puisque en conseil d'administration, on a le plaisir d'avoir parmi nous M. Hein qui représente un lycée qui est à Dijon. On a donc ce bel équilibre qui représente précisément ce qu'est l'enseignement dans notre région avec sa dimension territoriale à laquelle on est tellement attaché, on a eu l'occasion de le dire il y a quelques minutes.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je soumetts à votre approbation la représentation en CFVU du lycée Vauban d'Auxerre.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Très bien, je vous remercie.

29 voix pour (unanimité)

On va passer maintenant à deux séries, deux points qui sont relativement techniques sur les questions financières et puis les approbations de conventions et de contrats.

III) Questions financières

1. Admissions en non-valeur

M. de Mesnard.- Merci, Alain. Tout d'abord, nous avons des admissions en non-valeur. Vous avez reçu la liste. Il s'agit essentiellement de créances irrécouvrables, donc qui ne pourront jamais être recouvrées quoi qu'on fasse, mais nous devons formellement reconnaître qu'il s'agit de créances irrécouvrables. C'est une procédure standard dans l'administration.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est juste une question naïve. Si, de toute façon, elles ne sont pas recouvrables, pourquoi on les soumet au vote ? Je pense en particulier à la ligne, je ne sais pas à quoi cela correspond, mais « association en cours de dissolution : pas de déclaration de créances ». Je suis un petit peu surprise

qu'il n'y ait pas eu de déclaration de créances mais... Si on nous demande notre avis, je pense qu'il doit quand même y avoir un...

M. de Mesnard.- C'est la loi qui prévoit que les admissions en non-valeur doivent être votées en conseil d'administration, mais Pascal Jobard éventuellement peut apporter une précision si ce n'est pas suffisant.

M. Jobard.- C'est la réglementation qui impose à ce que l'assemblée délibérante reconnaisse la non-valeur quand il y a effectivement des créances qui s'avèrent irrécouvrables, notamment quand il y a des procédures collectives ou éventuellement des dissolutions d'associations comme c'est le cas pour ladite association en question.

M. de Mesnard.- Il me semble, mais Pascal Jobard me contredira, que les agents comptables sont responsables sur leurs deniers propres, sauf à ce que, la loi le prévoit, le conseil d'administration leur donne quitus de cette créance irrécouvrable. C'est une procédure tout à fait standard dans l'administration. Elle n'est pas propre aux universités, à mon avis.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Des questions ?

Non, donc on va passer à l'approbation.

Alors, le vote. On vous demande d'admettre les admissions en non-valeur pour un montant total de 9 381,61 euros.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup... Ah, deux abstentions, d'accord. Très bien. C'est noté.

27 voix pour, 2 abstentions

2. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Ensuite, nous avons donc les tarifs, subventions et dons. Vous avez l'habitude de voir passer un très grand listing qui comprend donc tous ces tarifs, subventions et dons. Vous l'avez reçu, on ne va pas vous le lire.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Non, donc je pense qu'on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

29 voix pour (unanimité)

3. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Et finalement, il y a des sorties d'inventaire. Alors, cette fois-ci, pour une fois, les sorties d'inventaire sont très peu nombreuses. Il n'y en a que deux, mais vous avez l'habitude, même si parfois, vous le voyez, cela peut être des matériels assez importants comme un spectromètre de masse mais bon, il est périmé, il n'est plus à jour et on le sort de l'inventaire.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Donc on peut passer au vote.
Qui ne prend pas part au vote ?
Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

29 voix pour (unanimité)

M. de Mesnard.- Maintenant, on a le point du compte rendu et approbation de conventions et de contrats.

V) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Nous avons une liste de conventions emportant versement de subventions, vous les avez tous reçus. Il y a deux documents.
Est-ce qu'à ce propos, il y a des questions ou des remarques ?
Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une autre question naïve. Cette fois, c'est dans la partie... C'est le document intitulé « Compte rendu SEFCA ». J'ai regardé... En fait, juste il me semble que cela doit correspondre, si j'ai bien suivi, à des inscriptions en formation continue et je me demandais quelle était la nature de l'engagement parce que les conventions en question ne sont pas passées par les responsables des formations afférentes. C'est juste une question pour savoir quelle est la nature de ce contrat même non financier entre l'université de Bourgogne et les personnes inscrites en formation continue.

M. de Mesnard.- C'est la première.... Les pratiques... De quelle convention est-ce qu'il s'agit exactement ?

Mme Cénac-Guesdon.- Celle pour laquelle j'ai des renseignements mais j'imagine qu'elle n'est pas la seule, c'est page 31.

M. de Mesnard.- Il s'agit du deuxième paquet de conventions qui est donné à titre informatif et sur lequel il n'y a pas de vote. Ici, ce sont les deux documents... Voilà. Qui, elles, entraînent un vote.

Mme Cénac-Guesdon.- Même sans vote, ma question demeure sur la nature de...

M. de Mesnard.- D'accord, mais pour le moment, on est sur celles-ci.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?
Donc le vote auquel il vous est demandé de procéder, c'est d'approuver les conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne suivants... Je ne vais pas vous les lire mais vous les avez reçus.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Merci.

29 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subventions

M. de Mesnard.- Et donc ensuite, il y a la liste des conventions données pour compte rendu. Donc il y a une question très pointue. Je ne suis pas certain que nous ayons ici la réponse. 31, c'est cela ?

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Peu importe la ligne en question, c'est juste par rapport...

M. de Mesnard.- Le micro... Je vais couper le mien.

Mme Cénac-Guesdon.- Peu importe la ligne en question. Ma question, c'est quelle est... quand c'est avec le SEFCA et des étudiants inscrits en formation continue, quelle est la nature de l'engagement. Parce que c'est un engagement, mais on n'a pas d'information sur la nature de l'engagement et, en tout cas, les responsables de filière où les étudiants sont inscrits ne sont pas au courant non plus de cet engagement. C'est juste... Que ce soit l'étudiant de la ligne, page 31, peu importe, mais c'est une question plus générale sur les engagements.

M. de Mesnard.- (*Hors micro*) On peut avoir un exemple ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est DOS001626, si vous voulez, l'UFR Sciences et Techniques, M. Al Sheikh Lamis, en master Recherche Maths approfondies parcours 1.

M. Debeaufort.- Je ne suis pas certain, mais je pense que cela correspond aux prises en charge. Dans ce cas-là, il y a forcément une convention avec l'organisme financeur, que ce soit une OPCA, Pôle Emploi, etc., et l'université, puisqu'on porte l'action de formation continue. Normalement, cela correspond à cela, les conventions. À vérifier mais je suis presque sûr que cela correspond à cela. À chaque fois, il y a un contrat. C'est l'équivalent d'un contrat entre l'organisme financeur, l'organisme qui délivre la formation et la personne qui vient suivre l'action de formation continue. C'est une convention.

M. de Mesnard.- Une réponse très précise pourra être apportée au prochain CA éventuellement. Mais encore une fois, cela n'emporte pas un vote. Il s'agit d'informer. C'est comme cela que c'est prévu.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) C'est de la curiosité...

M. de Mesnard.- Nous avons terminé ces points financiers et je repasse la parole au Président.

VI) Questions diverses

Le Président.- Je n'ai pas reçu de proposition de questions diverses, donc s'il n'y a pas de question particulière... Si, Tania voulait intervenir puis Jean-Emmanuel Rollin.

Allez-y.

Mme Carnet.- Je voulais vous demander, Monsieur le Président. Vous nous aviez parlé à la dernière séance, mais j'ai oublié de vous en parler tout à l'heure et de vous poser la question en même temps, que vous aviez demandé un audit auprès de la CPU. Je voulais savoir si vous aviez eu un retour de cette...

Le Président.- C'est en cours.

Mme Carnet.- C'est en cours, d'accord.

Le Président.- C'est en cours. On est en train de travailler.

Mme Carnet.- D'accord.

Le Président.- Monsieur Rollin, vous vouliez intervenir.

M. Rollin.- Oui, c'est une question beaucoup plus terre-à-terre. Nous sommes entrés dans l'hiver et les personnels s'inquiètent. Ils ont vu la situation financière de l'université et ils se demandent encore s'il y a assez d'argent pour payer un peu de chauffage parce que vous avez un certain nombre de bureaux où les personnels s'inquiètent de savoir qu'il fait 12-13 °C dans les bureaux. Si cela continue, la situation ne pourra pas continuer. Je vous le dis très clairement. C'est qu'à 13 °C, on fera jouer le droit de retrait des personnels. Je tenais à vous en informer.

C'est anormal que dans certains bureaux, vous arrivez le matin, il fait 10 et en fin de journée, il fait 13. Ce n'est plus possible. Donc je sais que la situation financière.... C'est ce que j'ai dit. Peut-être que nous allons fermer... Nous sommes en train de fermer SIFAC, peut-être faudrait-il vérifier que dans les 16 000 et quelques lignes de factures non payées, il n'y a pas encore la facture de chauffage dedans parce que là, cela va devenir urgent.

Parce que là, je peux vous dire que dans un certain nombre de services, ça grogne, cela commence à grogner très vite. Je leur ai dit que je poserai la question et que si on n'a pas de réponse satisfaisante et surtout si ne voyons pas le mercure monter dans les bureaux, nous ferons jouer le droit de retrait. Vous ne pourrez pas dire que nous ne vous avons pas prévenu et le droit de retrait, il le prévoit dans ces conditions-là.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Hors micro*) Dans certaines salles de cours aussi.

M. Rollin.- Oui, je n'ai pas demandé.

Le Président.- Monsieur Rollin, il faut que l'on voie cela avec le Pôle Patrimoine. Donc on verra exactement quels sont les locaux qui sont concernés et on mettra un terme à cette situation. Si cela peut vous rassurer, je ne sais pas si cela

peut vous rassurer d'ailleurs, mais je peux vous assurer que dans mon propre bureau, il fait également un froid qui est difficilement tenable.

M. Rollin. - (*Hors micro*) Non, mais ce que je voulais simplement dire, c'est que quand le Pôle Patrimoine passe, on l'a déjà vu, il passe, il vient dans un bâtiment où il y a une salle qui est bien chauffée... Je n'ai pas le micro... (*Micro*) Il passe et il vient dans une salle qui est bien chauffée, il constate qu'il y a 20, très bien, mais il ne fait pas les salles à côté où il fait 12 ou 13. Celles-là, il les ignore intentionnellement. Celles dont on lui signale qu'il n'y a pas de chauffage. Si vous voulez, je peux vous donner un certain nombre de salles dans les bâtiments où il passe. Celles-là, depuis des années. Celles où on pourrait aller faire un conseil d'administration en hiver où il fait 12 °C et où on doit faire un conseil d'administration où il fait 40 en été, et on verra si c'est tenable parce que faire des conseils d'administration dans des salles climatisées, etc., c'est bien, mais celles-là, l'hiver, vous avez très froid et l'été, vous avez très chaud, mais vous n'avez pas chaud l'hiver et vous n'avez pas froid l'été.

Le Président. - Écoutez, je vous remercie d'adresser les coordonnées de ces locaux à la Direction générale et on verra avec le Pôle Patrimoine comment remédier à cette situation.

S'il n'y a pas d'autres questions, écoutez, je vous remercie d'avoir été présents.

Notre prochain conseil d'administration a lieu, je crois, le 12 décembre et je crois que c'est un conseil d'administration qui durera sûrement tout au long de la journée, compte tenu de l'importance de l'ordre du jour.

Je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

C'est le 13 décembre, mes excuses, le prochain CA. Ce n'est pas le 12.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 58)

Le Président

Alain BONNIN